

Labellisation Engagement Economie Circulaire des projets



Intervenant : Laurent Eisenlohr
Organisme : Cerema

le Label 2EC : Qu'est ce que c'est ?



- **Un label national** qui vise à identifier et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du BTP en matière de prévention et de gestion des déchets et de valorisation de matériaux alternatifs
- **Une démarche ambitieuse, opérationnelle** reconnue par l'ensemble des acteurs
- **Une garantie d'agir dans le respect de la réglementation** et des règles d'acceptabilité environnementale et sanitaire

Une charte au cœur de la démarche labellisation



Les porteurs de projet s'engagent au travers une charte à :

- Respecter les référentiels réglementaires et normatifs de l'économie circulaire
- Prévenir et gérer les déchets générés par la conception de leurs projets
- Valoriser des matériaux alternatifs dans le cadre de leurs projets



A qui s'adresse le label 2EC ?



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

À tous les porteurs de projet qui souhaitent s'engager dans une démarche d'économie circulaire ainsi que les acteurs associés au projet :

- **maîtres d'ouvrages publics et privés**
- **maîtrise d'œuvre**
- **entreprises de travaux**

Le label 2EC : une vitrine de l'économie circulaire



5 bonnes raisons de demander le label 2EC

- **Mettre en valeur des engagements** d'acteur responsable en faveur d'une économie circulaire dans vos projets d'aménagement et de construction
- **Faciliter l'acceptabilité sociale** de vos projets sur le territoire
- **Contribuer à une société du recyclage** en phase avec les ambitions de la transition écologique
- **Bénéficier d'échanges de bonnes pratiques** au sein d'une communauté d'acteurs de la construction et de l'aménagement, à l'échelle nationale
- **Être accompagné** *via* la mise en œuvre d'une charte d'engagement

Quels sont les projets labellisables ?



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



**Comblement de cavités
souterraines** pouvant être
d'origine anthropique ou
naturelle

Construction, réhabilitation ou
entretien d'**infrastructures de
transport et d'ouvrages
associés**

Aménagement faisant
l'objet d'une procédure
ou d'une autorisation d'urbanisme

Les engagements du porteur de projet



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Pour la prévention et la gestion des déchets générés par le projet :

- Sélectionner des acteurs ayant les compétences requises
- Réaliser un diagnostic prévisionnel des déchets de conception
- Gérer les déchets selon la hiérarchisation des modes de traitement
- Assurer la traçabilité

Pour les 2 sujets :

- Faciliter la série d’audits du Cerema
- Rassembler l’ensemble des documents dans un dossier de récolement permettant de justifier la bonne réalisation des engagements

Pour la valorisation de matériaux alternatifs dans le cadre du projet :

- Sélectionner des acteurs ayant les compétences requises
- Accepter les matériaux alternatifs conformément au niveau d’exigence des méthodologies nationales
- Assurer la traçabilité

LE+

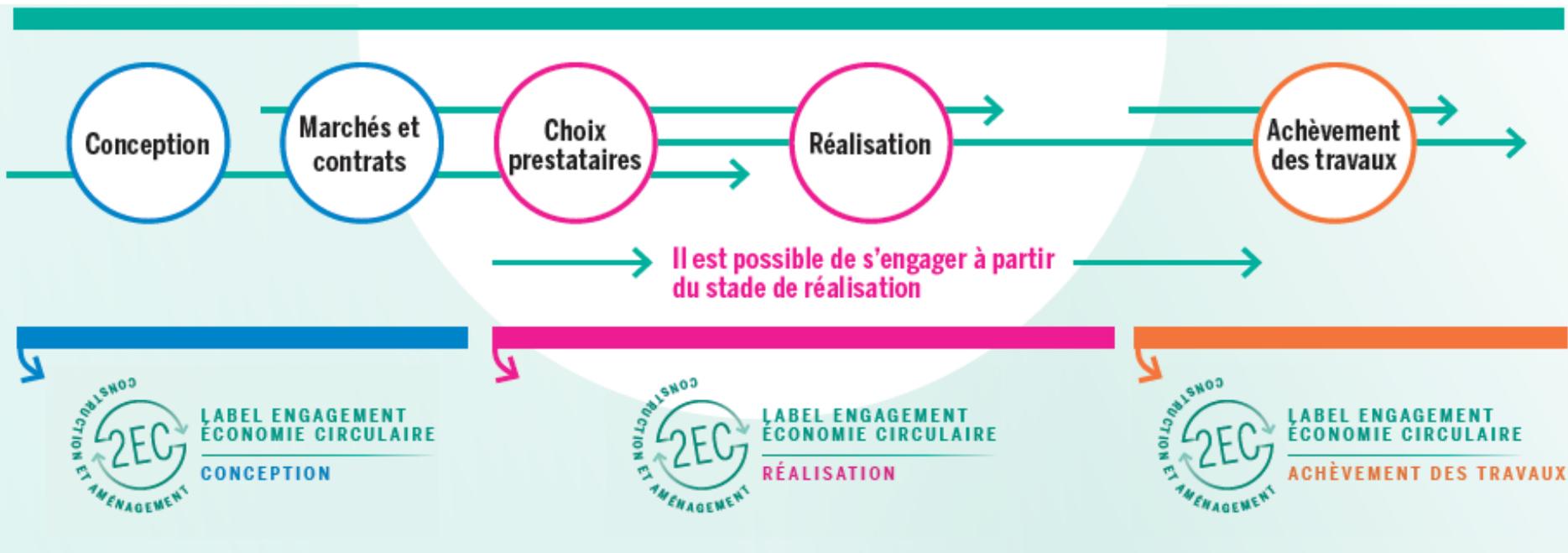
Une labellisation sur le temps du projet



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Le label 2EC permet de communiquer dès la phase de conception des projets



Pour en savoir plus sur le label 2EC



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

label-2ec@cerema.fr

www.label-2ec.fr

Un site web pour :

- ✓ S'informer
- ✓ Prendre contact avec le Cerema
- ✓ Initier votre démarche de labellisation
- ✓ Être accompagné
- ✓ Promouvoir vos engagements



Label 2EC

Engagement Economie Circulaire
construction et aménagement

Le label

S'engager

L'organisation

Les ressources

Les projets

Accompagnez la transition écologique des territoires

Mettez de l'économie circulaire dans vos constructions !

Découvrir le label 2EC >

Merci de votre attention

Laurent Eisenlohr
Chef du groupe économie circulaire et Matériaux
Cerema
25 avenue François Mitterrand, 69500 Bron
Tél. : 06 64 49 12 00 / Mail : laurent.eisenlohr@cerema.fr



LABEL
**ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

Ils ont
construit
le label 2EC avec nous

